

## Revue d'histoire culturelle

XVIIIe-XXIe siècles

9 | 2024 Le patrimoine colonial urbain, une histoire mémorielle (1945-2024)

# Faire patrimoine à La Guadeloupe et à La Réunion : édifices publics et habitats urbains du XX<sup>e</sup> siècle

Recognizing Patrimony in Guadeloupe and Reunion: public buildings and urban habitats of the  $20^{\rm th}$  century

## Sophie Paviol et Claire Prévot



#### Édition électronique

URL: https://journals.openedition.org/rhc/13087

DOI: 10.4000/1320y ISSN: 2780-4143

#### Éditeur

Association pour le développement de l'histoire culturelle

#### Référence électronique

Sophie Paviol et Claire Prévot, « Faire patrimoine à La Guadeloupe et à La Réunion : édifices publics et habitats urbains du  $XX^e$  siècle », Revue d'histoire culturelle [En ligne], 9 | 2024, mis en ligne le 30 décembre 2024, consulté le 11 janvier 2025. URL : http://journals.openedition.org/rhc/13087 ; DOI : https://doi.org/10.4000/1320y

Ce document a été généré automatiquement le 11 janvier 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

#### 1

# Faire patrimoine à La Guadeloupe et à La Réunion : édifices publics et habitats urbains du XX<sup>e</sup> siècle

Recognizing Patrimony in Guadeloupe and Reunion: public buildings and urban habitats of the  $20^{th}$  century

## Sophie Paviol et Claire Prévot

- En 1946, après trois siècles de régime colonial français, les îles de la Guadeloupe et de La Réunion deviennent des départements¹. Outre leur insularité et éloignement géographique de la France hexagonale, la spécificité de ces départements réside dans la construction de leur société. La Réunion est inhabitée par l'homme avant l'arrivée, au milieu du XVIIe siècle, des premiers Français et Malgaches. À la Guadeloupe, les rares Caribéens qui ont survécu à la colonisation sont expulsés sur l'île voisine de la Dominique à la suite du traité de 1660. Ainsi, tous les hommes et femmes ayant habité la Guadeloupe et La Réunion au cours de leur histoire française viennent d'ailleurs. Leurs sociétés, telles que nous les connaissons aujourd'hui, sont nées de la colonisation. Ces spécificités posent avec force la question des architectures qui peuvent faire patrimoine et pour qui dans des sociétés construites avec la mise en esclavage et l'engagisme de populations Africaines et Asiatiques².
- On peut se demander, en effet, comment le patrimoine bâti fait patrimoine dans le cas particulier de ces départements d'outre-mer. Quels sont les architectures qui retiennent l'attention des services de l'État ? Quels critères et quels arguments sont mis en œuvre pour les îles de la mer des Caraïbes et pour celle de l'océan Indien ? Les différentes missions patrimoniales sur l'architecture lancées de 1949 à aujourd'hui reconnaissent-elles les spécificités de ces cultures créolisées ou ne sont-elles que les vecteurs d'une culture occidentale et institutionnelle ?
- L'étude des dossiers de demandes de classement, des inventaires régionaux et autres enquêtes patrimoniales conservées dans les archives administratives des Directions des Affaires Culturelles de la Guadeloupe et de La Réunion permet de répondre, au moins

partiellement, à ces questions en autorisant une analyse comparative des processus d'entrée en patrimoine, en ce qui concerne les édifices publics et habitats urbains du XX° siècle.

# Un environnement naturel tropical

Bien que localisés dans des hémisphères différents, la Guadeloupe et La Réunion appartiennent à la zone située entre le tropique du Cancer et celui du Capricorne. Cette situation leur confère des caractéristiques naturelles spécifiques par rapport aux conditions des zones tempérées. La faune et la flore des basses latitudes présentent en moyenne des dimensions supérieures à celles présentes en Europe. Les saisonnalités pluviométriques, la faible variation annuelle des températures et la recrudescence de certaines bactéries sont, jusqu'au milieu du XXe siècle, source d'inconfort et de maladies inquiétantes pour « l'homme blanc », qui voit dans l'architecture un instrument permettant le contrôle de ses lieux de vie : ventilation, humidité, ensoleillement, insectes, moisissures... Ces caractéristiques tant sociétales, économiques et politiques que naturelles ont un impact sur les productions architecturales des deux îles, leurs évolutions et ce que pourraient être aujourd'hui des patrimoines revendiqués.

# Le choix de la départementalisation et ses conséquences culturelles

Le 19 mars 1946 est votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale la loi qui déclare le changement de statut des «vieilles colonies» françaises : Guadeloupe, Guyane française, Martinique et La Réunion deviennent des départements français<sup>3</sup>. Pour Aimé Césaire, député communiste de Martinique et rapporteur de la Commission des Territoires d'outre-mer, les enjeux de la départementalisation sont juridiques et économiques. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans des îles ravagées par la misère, tenues par les archaïsmes de leur économie agricole et de leur organisation sociale racisée, la départementalisation fait figure de salut : « l'assurance d'une amélioration de la situation de la population<sup>4</sup> ». Aimé Césaire ne la pose pas en termes d'assimilation culturelle, mais d'égalité des droits. Il confie rétrospectivement que « ce que les gens souhaitaient vraiment, ce n'était pas de devenir autres ; ce qu'ils voulaient, c'était l'égalité avec les Français<sup>5</sup> ». Fait significatif, seuls les propriétaires des grandes plantations appellent à la prise de distance avec la France. Néanmoins, le choix de la France peut sembler paradoxal de la part d'un homme dont le travail d'écrivain a forgé, avec Léopold Sédar Senghor, la « conscience nègre ». Césaire considère qu'il ne va pas à l'encontre de cette revendication d'altérité parce qu'il dissocie ce qui relève du politique de ce qui relève du culturel. C'est ce qui lui permet de ne pas réduire la question identitaire à un statut juridique. Mais, de fait, le destin français de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion les coupe symboliquement et économiquement de leur appartenance géographique, alors que les îles voisines de la Caraïbe et de l'océan Indien, relevant des États-Unis d'Amérique, de l'Empire colonial anglais ou de l'Empire colonial français pour Madagascar font le choix d'une indépendance progressive<sup>6</sup>. Cependant, en 1963, Césaire interpelle le général de Gaulle sur la nécessité de refondre les institutions républicaines pour que la population n'ait

- plus « le sentiment qu'elle assiste, impuissante, au déroulement de sa propre histoire, le sentiment qu'elle subit son histoire au lieu de la faire ; bref le sentiment d'être frustrée de son avenir<sup>7</sup> ».
- Les départements d'outre-mer sont, encore aujourd'hui, écartelés par des situations politique, géographique et postcoloniale singulières entre, d'un côté, la France et l'Europe comme territoires politiques et économiques et, de l'autre, leur appartenance géographique. Cette situation a des conséquences sur leurs patrimoines architecturaux. Qu'est-ce qui va faire patrimoine? Fortifications et constructions militaires? Architectures religieuses? Urbanismes et espaces publics? Architectures du XX<sup>e</sup> siècle? On peut faire l'hypothèse que les processus de patrimonialisation à l'œuvre s'articulent de façon complexe et parfois contradictoire avec les questions sociétales soulevées à la fin du XX<sup>e</sup> siècle en Guadeloupe et à La Réunion.

# Premières missions sur l'architecture

- La loi de 1913 relative aux monuments historiques ne s'applique dans les départements d'outre-mer qu'en 1966 par décret, à la suite du vote de la loi du 10 novembre 1965, à l'initiative du député réunionnais Michel Debré. Néanmoins, dès 1917, le gouverneur de Guadeloupe, Émile Merwart relaye la loi de 1913 en mettant en place « la protection des sites et monuments de Guadeloupe ». Cette politique se développe réellement dans les années 1970 avec un cadre législatif et une administration dédiée<sup>8</sup>. Dès 1935, cependant, les commémorations du Tricentenaire des Antilles françaises avaient contribué à développer un certain regard sur les paysages de cette île « paradisiaque<sup>9</sup> ».
- À La Réunion, les écrivains Marius et Ary Leblond sont les premiers à mener, en 1931, une réflexion sur le patrimoine de l'île et sa protection<sup>10</sup>. Léon Hippolyte Truitard crée, en 1938, la « Commission des monuments naturels et des sites de caractère scientifique, légendaire ou pittoresque de La Réunion » et incite à la constitution d'une liste d'édifices et de sites remarquables dans la perspective d'une protection<sup>11</sup>. L'État mandate, en 1949, l'architecte et urbaniste Eugène Beaudouin pour une première mission qui pourrait s'apparenter à un Inventaire. Formé à l'École des Beaux-Arts de Paris, il est lauréat du Grand Prix de Rome de 1928 et séjourne à la Villa Médicis où il travaille principalement au relevé de monastères byzantins. À son retour à Paris, Eugène Beaudouin s'associe pour un temps avec Marcel Lods et devient architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux entre 1933 et 1968. C'est à ce titre, et avec l'expérience de plusieurs expertises en Afrique de l'Ouest, qu'il est chargé d'une mission à La Réunion. Elle a pour objectif la mise au point d'une liste de bâtiments à protéger. Beaudouin produit un document sous forme de fiches sur lesquelles figure une photographie en noir et blanc accompagnée de quelques phrases décrivant le lieu et ce qui en fait l'intérêt. Aucune méthode rigoureuse, aucun protocole spécifique ou aucune catégorisation ne semblent avoir été respectées, autres qu'un arpentage du territoire et le repérage de ce qui retient son attention d'architecte : paysages, édifices publics et religieux, maisons de maître et populaires, jardins. Les photographies sont prises sans systématisme d'angle de vue, ni de distance. Peu de traces humaines sont capturées. Marcel Lods regarde les architectures avec une attention particulière à leur environnement. Certaines, plus modestes, sont retenues, l'une pour son jardin qualifié d'« un des plus beaux de l'île », une autre parce que « pour l'endroit, c'est une belle maison »12.

En 1954, une seconde mission s'apparentant à l'Inventaire est confiée à des architectes, Jean Hébrard et son associé Pierre Abadie. À la différence de Beaudouin qui découvrait l'île, ils sont déjà installés et exercent à La Réunion. Jean Hébrard est né dans l'hexagone, a été formé, tout comme Eugène Beaudouin, par Emmanuel Pontremoli aux Beaux-Arts de Paris. Il est également architecte des Bâtiments Civils et Palais Nationaux et occupe alors la fonction d'architecte départemental de La Réunion. Cette mission a pour vocation de se concentrer sur les maisons de maître et d'en faire un repérage pour d'éventuelles futures actions de protection au titre des Monuments Historiques<sup>13</sup>. Nous noterons que le caractère urbain de la plupart de ces maisons de maître les différencie de celles de Guadeloupe, élevées sur les terres des plantations.

# Michel Leiris et le « petit patrimoine » antillais

De juillet à novembre 1948, au moment où Eugène Beaudoin commence à enquêter à La Réunion, une mission culturelle à la Guadeloupe, à la Martinique et en Haïti est confiée à l'ethnologue et critique d'art Michel Leiris, spécialiste de la langue des Dogons, ami d'Aimé et Suzanne Césaire rencontrés en 1946. Son travail de terrain doit apporter des informations sur les moyens et besoins culturels (bibliothèques, librairies, périodiques locaux, musées et associations culturelles) de ces îles des Antilles qui ont « pour langue populaire le créole et pour langue officielle le français », pour « pouvoir envisager leur avenir »14. L'ethnologue se montre très attentif aux disparités économiques et aux discriminations raciales qui divisent ces sociétés, départementalisées depuis trois ans. Son rapport souligne l'urgence d'augmenter l'instruction des enfants et adultes les plus pauvres en construisant des écoles. Il porte également la parole des associations qui sont demandeuses d'instruments d'enquête pour comprendre scientifiquement et faire connaître leurs cultures. Michel Leiris propose que ces travaux ethnologiques ou folkloriques soient valorisés dans des musées-centres de recherche conçus dans la filiation du Musée national des arts et traditions populaires ouvert en 1941 à Paris. Le recueil de ces connaissances contribue à donner du sens et à faire reconnaître les petits patrimoines bâtis des Antilles françaises. Pour Michel Leiris, l'enjeu est d'inverser les hiérarchies communément partagées en ce milieu du XXe siècle, en mettant en avant « l'enrichissement notable » que peut apporter à la « culture française » une « culture authentiquement antillaise, bien que dépouillée de toute étroitesse régionaliste », une culture telle que peuvent la concevoir les auteurs de la revue Tropiques15.

# Un regard national

11 Ce sont cependant les catégories et critères utilisés pour le patrimoine architectural en France qui déterminent la façon dont est abordé le patrimoine bâti des départements d'outre-mer. Le regard porté, en 1950, par l'inspecteur général des monuments historiques Albert Chauvel sur ce que seraient les patrimoines bâtis des Antilles et de Guyane reste, en effet, guidé par les catégories et valeurs de la culture institutionnelle parisienne<sup>16</sup>. Son enquête guadeloupéenne est réalisée en s'appuyant sur la liste dressée par le Gouverneur François Pierre-Alype et sur l'arrêté de classement du 8 janvier 1940. La rapidité de sa mission, le décalage entre ses attentes et la réalité de l'île lui donnent à penser que « les monuments historiques sont peu nombreux en Guadeloupe » : seules les fortifications de Basse-Terre, de Pointe-à-Pitre et de l'archipel des Saintes

pourraient, d'après Albert Chauvel, être inscrites à l'inventaire des sites ainsi que quelques architectures religieuses du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cet inventaire d'ordre topographique consiste à repérer des architectures militaires, religieuses, publiques et privées, commune par commune, les décrire sommairement et surtout à évaluer le coût des travaux qui s'imposent pour leur préservation. Chauvel est accompagné dans ses visites par l'architecte guadeloupéen Gérard-Michel Corbin, diplômé de l'École des Travaux Publics, architecte départemental de Guadeloupe à qui il est désormais demandé de recueillir toute la documentation graphique (plans d'architecture, photographies et cartes postales) susceptible d'être conservée dans un bureau de la Préfecture pour constituer à termes le fonds d'un service d'architectes des bâtiments de France en Guadeloupe.

Les architectures et collections des trois musées de Guadeloupe ne retiennent pas l'intérêt d'Albert Chauvel. « De musée, il n'existe que le titre » écrit-il à propos du musée Lherminier à Pointe-à-Pitre. Faisant les mêmes constats que Leiris, l'inspecteur général des monuments historiques alerte l'État sur la vétusté de tous les bâtiments publics, et notamment des écoles : « J'insiste tout particulièrement sur la nécessité d'entretien, surtout dans un climat chaud, humide qui amène des détériorations rapides<sup>17</sup> ». Il voit aussi dans les projets d'écoles l'opportunité de commencer à dessiner un urbanisme qui, selon lui, manque aux bourgs de Guadeloupe.

14 En 1950 à la Guadeloupe, les priorités ne sont donc pas l'identification de nouveaux patrimoines, mais l'entretien des édifices régaliens, religieux et communaux ainsi que la construction de nouvelles écoles et l'aménagement de tout un quartier de Pointe-à-Pitre dont les cases en bois sont « malpropres, malodorantes, ignobles ». Ces projets doivent compter avec le prix très élevé des matériaux qui sont presque tous (y compris le bois dans un territoire forestier) importés de France hexagonale : ciment, fer, bois, tôle ondulée.

Les notices et préconisations très factuelles de Chauvel semblent indifférentes à la beauté des sites, aux mises en œuvre et matérialités des architectures domestiques du XIX<sup>e</sup> siècles ainsi qu'à l'unité des édifices publics des années 1930 qui font la ville et les bourgs guadeloupéens. En revanche, elles remarquent la bonne adaptation de certaines constructions anciennes au climat dans « des pièces d'habitation entourées d'un portique » ou « des persiennes à lames mobiles afin de donner une aération permanente et un courant d'air absolument indispensable pour rendre une pièce habitable ». Elles précisent qu'à « l'intérieur, les cloisons sont souvent ouvertes à la partie supérieure pour parfaire la ventilation » et mentionnent « des volets pleins qui servent à se protéger au moment des cyclones »<sup>19</sup>.

16 Cette façon de considérer le patrimoine bâti a des conséquences sur les processus de patrimonialisation. À La Réunion, une Commission des monuments historiques et des sites est mise en place pour la première fois en 1961, soit quelques années avant le vote de la législation concernée, en 1965. Il est alors proposé aux maires de l'île de fournir une liste des lieux qui présentent, selon eux, un intérêt patrimonial et mériteraient d'être protégés<sup>20</sup>. Que ce soit à La Réunion ou à la Guadeloupe, les premiers classements ont lieu entre 1970 et 1975. Ils concernent principalement des édifices publics, militaires ou religieux (catholiques). À La Réunion, il s'agit, en 1970, de l'Hôtel de la Préfecture à Saint-Denis (chef-lieu) et de la Chapelle Pointue à Saint-Paul puis, cinq années plus tard, de l'Hôtel de Ville et de la cathédrale de Saint-Denis. Ces édifices urbains ont tous été érigés entre le milieu du XVIIIe siècle et le milieu du XIXe siècle. À

la Guadeloupe, les éléments patrimonialisés (roches ornées précolombiennes de Trois-Rivières classées en 1974, église Saint-Joseph à Vieux-Habitants et fort Napoléon à Terre-de-Haut inscrits en 1975) sont ruraux à l'exception de la cathédrale Notre-Dame de Guadeloupe à Basse-Terre, classée en 1975.

# Une méthodologie de l'Inventaire pensée pour l'hexagone

- Lorsque des chercheurs de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France sont envoyés en mission dans les départements d'outre-mer, ils s'y rendent avec la méthodologie établie en 1964, pour et à partir du territoire hexagonal. Ses modalités d'application dans des territoires alors encore peu documentés, aux histoires, cultures, géographies, climats et politiques différents de ceux de l'Hexagone, ont des conséquences sur l'écriture de l'histoire et le regard porté sur le patrimoine de ces îles.
- Au moment où les Services régionaux de l'inventaire sont mis en place dans le territoire hexagonal (1964), La Réunion est déjà un département français depuis presque vingt ans. Elle obtient le statut de région en 1982, mais doit attendre 1995 pour qu'un service du Patrimoine y soit installé, soit plus de 30 ans après la création de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. De 1979 à 1995, c'est le Service Départemental de l'Architecture, sous la direction d'Yves Augeard, architecte des bâtiments de France, qui s'occupe de l'inscription, du classement et de la protection d'édifices qui sont principalement religieux ou relevant de grands domaines ou de maisons de maîtres<sup>21</sup>. En 1995, Sylvie Réol, conservatrice du patrimoine, est la première personne nommée au service du Patrimoine. Sa mission est divisée en un tiers du temps consacré à la conservation, un tiers à de l'archéologie et un tiers au patrimoine ethnologique (aujourd'hui appelé patrimoine culturel immatériel). Sylvie Réol s'entoure d'un contractuel, Erik Zeimert, architecte en exercice à Rennes et d'une équipe regroupant différentes compétences en histoire, géographie et architecture. Tous sont formés à la méthodologie de l'Inventaire. Pourtant, elle ne sera pas parfaitement respectée.
- l'étude de toutes les composantes du patrimoine d'un territoire défini, les inventaires (ou pré-inventaires) menés sur l'île développent une méthode thématique. Ils se concentrent sur une seule composante du patrimoine. L'approche thématique devrait théoriquement venir en complément de l'approche topographique afin d'en approfondir un domaine. Or, à La Réunion, il s'agit de l'approche fondamentale. Sylvie Réol et Érik Zeimert justifient ce choix en 2003 par ce qu'ils considèrent être « l'état très embryonnaire du service de l'Inventaire de La Réunion (absence de personnel d'État en dehors d'un unique conservateur pour l'ensemble de la Direction de l'architecture et du patrimoine, vacataires ou chargés de missions à temps partiel) et l'absence de travaux, universitaires en particulier, consacrés aux traces matérielles d'une histoire justement courte (deux siècles et demi)<sup>22</sup> ».

Fig. 1 - Villa Deramond-Barre, classée et inscrite aux Monuments Historiques (1987), Saint-Denis de La Réunion

Photographie, 2021 ©Claire Prévot

# 1976, le pré-inventaire de La Réunion, la spécificité d'un regard

- Á La Réunion, une mission de pré-inventaire avait été menée, en 1976, à la demande de la Préfecture de région. L'analyse de sa démarche et de ses résultats permet de comprendre comment se construit alors le regard sur l'architecture patrimoniale de l'île. Ce pré-inventaire porte, en effet, principalement sur l'architecture, pour laquelle est mandaté un chercheur de l'Inventaire venant de l'Hexagone, Jean-Paul Saint-Aubin. Il est accompagné d'un second chercheur de l'Inventaire, vacataire, dont les conditions de travail « sont à la limite du bénévolat » d'après le rapport de Saint-Aubin<sup>23</sup>. L'enquête de terrain dure 35 jours. Le travail est restitué en trente classeurs constituant ce qui est appelé : « Pré-inventaire normalisé de l'île de La Réunion ». Ces classeurs, dont l'un est consacré au mobilier, renferment au total 700 notices normalisées, plus de 2000 photographies dont environ 300 en couleur et une centaine de relevés dont trois sont photogrammétriques. 440 édifices ou édicules ont fait l'objet d'un bordereau d'analyse. Ces 440 architectures sont composées notamment de 45 édifices religieux chrétiens, 3 édifices religieux non chrétiens, 40 édifices publics et 268 édifices d'habitation (maisons).
- 21 Ce travail de pré-inventaire prend quelques distances avec la méthode de l'Inventaire. En effet, les conditions de travail que les deux chercheurs rencontrent sur place, et les faibles moyens mis à leur disposition, ne leur permettent pas d'appliquer

rigoureusement la méthode de travail établie nationalement. Saint-Aubin fait le choix d'utiliser une échelle communale plutôt que cantonale, La Réunion étant alors composée de 24 communes et 36 cantons (aujourd'hui au nombre de 49). De plus, la localisation ne peut être indiquée de manière précise. Elle est repérée exclusivement par rapport aux voies de communication et à l'aide du système Gauss-Laborde. C'est une cartographie au 50 000e, seule couverture cartographique de l'île à cette époque, qui sert de base au travail de repérage des chercheurs. Toutes les zones habitées de l'île ne sont pas accessibles en voiture, ce qui empêche ces derniers de faire un repérage de l'ensemble du territoire. Dans son rapport, Saint-Aubin déplore l'absence de certaines zones, non visitées à l'exception d'un îlet atteint à pied, estimant qu'elles sont certainement préservées de certaines formes de modernisation et doivent présenter une « architecture traditionnelle non touchée par le béton<sup>24</sup> ». Les objets repérés par ce pré-inventaire sont documentés sous forme de fiches, conformément à la méthode nationale. En revanche, bien que ces fiches semblent se fonder sur un modèle normé, elles sont renseignées a posteriori, de manière dactylographiée et sommairement, laissant un grand nombre d'informations manquantes. Elles ne sont accompagnées que d'une photographie, parfois le redessin d'un plan de toiture et de manière générale, d'aucun dessin ni relevé. Enfin, si le thesaurus de l'Inventaire n'est pas remis en question par Saint-Aubin, il rédige une note précisant l'utilisation d'un vocabulaire ayant des significations spécifiques à La Réunion : « case », « jardin », « barreau » ou « guet a li »25.

Cette enquête à vocation exhaustive, réalisée sur un temps court avec peu de moyens humains et financiers, est l'une des premières études menées sur l'architecture réunionnaise. Elle amorce à la fois le travail sur l'architecture et le patrimoine de l'île. Saint-Aubin ne peut, en effet, s'appuyer sur aucune recherche préalable pour faire une lecture de l'architecture réunionnaise. Il définit des typologies de l'habitat et concentre son rapport sur des éléments qu'il identifie comme caractéristiques d'un patrimoine réunionnais : l'histoire de l'occupation des sols, les matériaux, la mise en œuvre du bois et des végétaux, la mise en œuvre de la pierre, l'habitat réunionnais, le bâtiment principal d'habitation, les maisons avec boutiques, le barreau, le « guet a li », le balcon et la logette, la varangue, l'attique et le décor de la maison²6. Ce que Saint-Aubin retient des spécificités de l'architecture réunionnaise sont les modes constructifs, les spatialités de l'habiter, les typologies mais également des dispositifs spatiaux parmi lesquels figure la varangue.

Le regard que Jean-Paul Saint-Aubin porte sur le patrimoine architectural réunionnais est un regard instruit, formé en France hexagonale à son patrimoine, ses caractéristiques formelles et son histoire. Le fait qu'il enquête sur un territoire inconnu, dont l'histoire, les caractéristiques géographiques, climatiques, politiques, sociales, linguistiques divergent de ce à quoi son regard de chercheur a été formé et habitué, pose la question de la pertinence de la grille de lecture utilisée. Le travail du chercheur de l'Inventaire qui repère, étudie et diffuse les connaissances sur le patrimoine participe, en effet, à l'écriture de l'histoire du territoire concerné. Il détermine ce qui sera retenu, considéré, protégé, conservé et conditionne ainsi les regards portés sur le patrimoine. Or, le travail de Saint-Aubin retient principalement une architecture qui incarne la colonialité au détriment d'édifices plus modestes, mais davantage représentatifs de l'architecture populaire majoritaire sur l'île. Si la valorisation de dispositifs spatiaux de gestion de climat et de la représentativité

coloniale<sup>27</sup> est importante, ces dispositifs restent l'apanage des maisons coloniales des riches propriétaires terriens.

Pour autant, l'identification de typologies et de styles opérée par Saint-Aubin, déjà entreprise en 1960 par le géographe Jean Defos du Rau dans sa thèse sur La Réunion<sup>28</sup>, est intéressante et sera par la suite reprise et réinterrogée de nombreuses fois. Au regard de la diversité formelle de l'architecture présente sur le territoire et son histoire fondée sur des processus d'importation et d'actualisation constantes, son étude à partir des dispositifs spatiaux qui la composent parait aujourd'hui plus pertinente qu'un travail fondé sur des analyses stylistiques et formelles, telles qu'habituellement envisagées. Son travail ne demeure d'ailleurs pas sans postérité. L'approche thématique développée depuis 1995 par le Service du Patrimoine puis le Service Régional de l'Inventaire, créé en 2004 à La Réunion, permet ainsi de remettre en question ou de compléter le regard porté par Saint-Aubin et de valoriser un patrimoine qui ne l'avait pas été par l'approche topologique appliquée en 1976.





Photographie, 2023 ©Claire Prévot

# Reconnaissances et dépréciations des architectures urbaines du XX<sup>e</sup> siècle

L'approche des architectures urbaines du XX<sup>e</sup> siècle en Guadeloupe, à la fois reconnues et dépréciées, est une autre facette de la spécificité du regard posé sur le patrimoine bâti dans un département d'outre-mer. Au début des années 1980, des intellectuels antillais dénoncent à nouveau et avec force la dépendance économique et culturelle des

îles françaises d'outre-mer qu'ils considèrent comme une forme renouvelée du colonialisme. Pour Édouard Glissant, « non seulement l'action culturelle doit être menée par les Antillais, mais encore doit-elle être dirigée contre un système : sinon l'aliénation embellit²9 ». En écho, le livre de l'architecte guadeloupéen indépendantiste Jack Berthelot *Kaz Antiyé, jan moun ka rété* (1982), montrant la diversité des habitats ruraux de la Caraïbe, rencontre un véritable succès auprès des Guadeloupéens³0. Cet intérêt est dramatiquement amplifié par son décès en 1984 alors qu'il transportait des explosifs. La destruction de nombreuses cases par le cyclone Ugo en 1989 peut aussi avoir eu pour conséquence indirecte le désintérêt des populations, voire leur désamour pour les architectures du XXº siècle qui constituent désormais la réalité des villes et des bourgs de Guadeloupe. La centaine d'édifices publics construite entre 1929 et 1936 par l'architecte parisien Ali Tur, formé à l'École des Beaux-Arts de Paris, mandaté par le ministère des Colonies pour reconstruire l'île dévastée par le cyclone de 1928, est, par ailleurs, reçue comme architecture coloniale par les habitants.

Ces divers modes de réception invitent à s'interroger sur les curseurs à partir desquels sont périodisées les histoires de l'architecture et de l'urbanisme. Qu'en est-il, en effet, en architecture et en urbanisme, de la pertinence d'une périodisation politique au regard de celle donnée par des évènements naturels? Penser l'histoire de ces modernités et modernisations<sup>31</sup> à partir des temporalités et récurrences des éruptions volcaniques, tremblements de terre et cyclones permet d'en territorialiser et d'en spécifier autrement les périodisations sans, cependant, exclure le contexte politique ou institutionnel. À La Réunion, les cyclones de 1948, de 1950 et surtout de 1962 imposent ainsi d'importants travaux de reconstruction qui intensifient les politiques de construction d'infrastructures et de logements collectifs sociaux programmées dans le cadre de la départementalisation. Si le « cyclone 48 » laisse « dans toute l'île un souvenir d'épouvante », le cyclone Jenny (1962) peut être considéré comme un « événement fédérateur dans le processus de Départementalisation »32. Plusieurs architectes, tels que Jean Hébrard ou Jean Bossu, arrivent sur l'île depuis l'Hexagone d'où ils sont originaires et où ils ont été formés à l'École des Beaux-Arts de Paris, puis pour Bossu, dans les ateliers des maîtres de la modernité tels que Le Corbusier ou Perret<sup>33</sup>. À la Guadeloupe comme à La Réunion, les nouveaux matériaux, et en particulier les maçonneries en béton et parpaings, sont présentés comme gage de progrès et de résistance aux cyclones<sup>34</sup>. Néanmoins, ces reconstructions provoquent des déplacements imposés et des changements fondamentaux dans l'économie et l'organisation des familles. Elles introduisent, au nom de la modernisation, des ruptures dans les cultures de l'habiter, dans les matérialités et dans les savoir-faire de la construction qui tendent à stigmatiser les habitats anciens, décourageant leurs habitants d'en apprécier les qualités formelles et d'usage.

Fig. 3 - Église Saint-André et son parvis, classés Monuments Historiques en 2017, Ali Tur architecte, 1930, Morne-à-l'Eau, Guadeloupe



Carte postale

©Archives Départementales de Guadeloupe

27 La politique de classement des édifices soulève d'autres questions. La protection des trois édifices les plus emblématiques de la représentation du pouvoir étatique dans la ville de Basse-Terre est envisagée en 1991, deux ans après la création de la Direction régionale des affaires culturelles de Guadeloupe. Tous trois sont en fonction, accueillant des usagers qui en dénoncent les vétustés et prétendus inconforts. L'architecte guadeloupéen Christian Galpin, en charge des études préalables au processus de classement et protection, démontre, dans ses analyses, l'intérêt patrimonial particulier du palais d'Orléans (Ali Tur, 1932-1934, désormais Préfecture), du palais de justice (Ali Tur, 1931-1934) et du palais du Conseil général (Ali Tur, 1932-1933) qui lui fait face<sup>35</sup>. Galpin s'attache à expliquer leur adéquation au climat tropical humide. Il se montre aussi attentif à la façon dont les Guadeloupéens vont recevoir cette patrimonialisation, mettant en évidence, notamment, « l'écriture sobre et rigoureuse », « la monumentalité suggérée, mais non effective » du palais d'Orléans. Il précise que le palais du Conseil général est « sans doute celui qui détient l'attachement le plus notable de la part de la population » et témoigne « d'une certaine adéquation d'une architecture nouvelle tâchant de s'adapter aux conditions du milieu »36.

Il est intéressant, pour ces trois édifices régaliens inscrits à l'inventaire des monuments historiques en 1992 et classés en 1997, de relever les divergences entre les avis de Jean-Michel Guibert, architecte des bâtiments de France, et d'Étienne Poncelet, architecte en chef des monuments historiques à Lille. Les observations de ce dernier, en se focalisant sur la composition urbaine du palais de justice et du palais du Conseil général en symétrie de chaque côté de la rue, sur les désordres apparents des bétons du palais d'Orléans, semblent indifférentes aux conditions de leur réalisation dans les années 1930 en situation insulaire et tropicale. En revanche, Guibert attire l'attention de la commission nationale des monuments historiques sur les dispositifs architecturaux qui, en permettant la climatisation naturelle, caractérisent ces édifices : ventilation, galeries protégeant les façades...

- L'inventaire général des architectures d'Ali Tur en Guadeloupe réalisé de 2008 à 2010 par l'architecte Michèle Robin-Clerc, s'il présente l'intérêt d'un recensement exhaustif d'édifices dont certains ont depuis été démolis, focalise le patrimoine architectural guadeloupéen du XX<sup>e</sup> siècle sur l'œuvre de cet architecte. Ce focus se fait au détriment des nombreux édifices publics (écoles, dispensaires, tribunes de stade...), villas et petits immeubles de logement privés des architectes guadeloupéens Gérard-Michel Corbin, Gilbert Amarias et de toutes les constructions modernes des entrepreneurs locaux ou d'origine italienne venus reconstruire la Guadeloupe dévastée par le cyclone de 1928. Or, ce sont ces architectures qui ont contribué à la modernisation de la Guadeloupe au tournant de la départementalisation.
- Ces oublis et cette absence de reconnaissance ont été confirmés par la non-réalisation de « l'inventaire raisonné de la production architecturale et urbaine du XX° siècle » lancé en 2015 par la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe. La Réunion fera, quant à elle, le choix d'une enquête dont les objets et la période sont davantage ciblés. Le « Pré-inventaire du patrimoine du XX° siècle à La Réunion », réalisé en 2020 par La Manufacture du Patrimoine, se donne pour objectif de « dresser un panorama de l'habitat social et des équipements publics construits des années 1950 à la fin des années 1980 »<sup>37</sup>.
- Cependant, il faut noter, en Guadeloupe, l'évolution des motivations avancées à partir de 2008 pour l'inscription en 2009, puis le classement en 2017 des architectures publiques d'Ali Tur. Ses réalisations sont désormais perçues comme des édifices urbains, dont on apprécie les compositions savantes, ordonnées par la géométrie. Ainsi autour du square et du monument aux morts du Lamentin, est-ce le cas des vues de la mairie, de l'église, du presbytère, du palais de justice de paix et du groupe scolaire; ou encore de l'église, du clocher-campanile, du presbytère et du grand parvis planté de Morne-à-l'Eau. Autrement dit, ce n'est plus la monumentalité de ces modestes architectures des années 1930, mais la manière dont elles font l'urbanité des petites villes de Guadeloupe qui fait patrimoine au XXIe siècle.

Fig. 4 - Immeuble d'habitation avec commerce sur rue, Pointe-à-Pitre, Guadeloupe



Gérard-Michel Corbin architecte, 1936. Photographie ©Archives personnelles de Michel Corbin

# Confort climatique et créolisation comme critères de patrimonialisation ?

L'étude des critères successifs des processus du patrimoine bâti en Guadeloupe et à La Réunion souligne la rémanence de catégories et de cadres de saisie construits hors du contexte culturel des îles. Peut-on imaginer une autre façon de faire? Une démarche différente conduirait à redécouvrir les architectures qui construisent l'urbanité des villes et des bourgs de Guadeloupe et de La Réunion à partir des écologies environnementales et sociétales du XXIe siècle. Qu'il s'agisse d'édifices publics ou d'architectures domestiques, le confort climatique et la créolisation devraient faire patrimoine en situation tropicale humide, dans les îles françaises départementalisées. Il ne s'agit pas de suggérer la patrimonialisation de toutes les architectures qui présentent ces qualités, mais de faire reconnaître la dimension patrimoniale du confort climatique dans les basses latitudes. L'enjeu serait alors que les habitants des territoires concernés aient la possibilité de s'approprier des architectures, majoritairement du XX<sup>e</sup> siècle, dont les formes et matérialités ne rencontrent pas - ou difficilement - leurs imaginaires. Cette reconnaissance permettrait en retour aux historiens et spécialistes des patrimoines de se défaire de certaines catégories esthétiques et culturelles. Une attitude attentive et attentionnée, en prise avec les cultures de l'habiter de la Caraïbe et de l'océan Indien, permettrait d'effacer la partition entre architectures vernaculaires et savantes, de patrimonialiser les petites cases abandonnées des villes et retrouver les qualités d'usage de certains logements modernes. Regarder ces architectures de plus près pour en comprendre précisément les ventilations naturelles, les protections solaires, les récoltes des eaux pluviales, les plantations d'ornement, vivrières ou médicinales et examiner sans *a priori* leur salubrité et résistance aux cyclones et aux séismes permettrait, en effet, d'en envisager la préservation et la restauration, plutôt que la destruction et reconstruction.

Édouard Glissant définit la « créolisation » dans sa divergence de la créolité et des métissages qui ne sont issus que de deux cultures. La « créolisation » est « la mise en contact de plusieurs cultures ou au moins de plusieurs éléments de cultures distinctes dans un endroit du monde, avec pour résultante une donnée nouvelle, totalement imprévisible par la somme ou la simple synthèse de ces éléments³8 ». Elle offre la possibilité de prendre en considération la diversité des dimensions patrimoniales des architectures du XX° siècle au sein de la Caraïbe, de l'Océan Indien et entre les continents. Penser les patrimoines bâtis des îles françaises départementalisées à partir de la notion de créolisation permettrait de les apprécier autrement, dans la multiplicité de leur territorialité-archipel.

### NOTES

**1.** À propos de l'histoire de la Guadeloupe : Paul Butel, *Histoire des Antilles françaises XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2002, 432 p.

À propos de l'histoire de La Réunion: Yvan Combeau, Prosper Eve, Sudel Fuma et Edmond Maestri, Histoire de La Réunion. De la colonie à la Région, Paris, Nathan, 160 p.; Yvan Combeau, Histoire de La Réunion, Paris, Presses Universitaires de France, Paris, 2022, 128 p.

- **2.** Sur l'histoire de la société guadeloupéenne : Vincent Cousseau, *Prendre nom aux Antilles : individu et appartenances (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Aubervilliers, CTHS Histoire, 2013, 448 p.
- Sur l'histoire de la société réunionnaise: Sudel Fuma, Mutations économiques et sociologiques dans une île à sucre: La Réunion au XIX<sup>e</sup> siècle, thèse d'histoire, Marseille, Université d'Aix-Marseille 1, 1987, 5 vol.; Sudel Fuma, Histoire d'un peuple: La Réunion, 1948-1900, La Réunion, Université de La Réunion, Éditions CNH, 298 p.; Sonia Chane-Kune, Aux origines de l'identité réunionnaise, Paris, L'Harmattan, 1993, 204 p.
- **3.** À propos de la départementalisation aux Antilles françaises et de leurs conséquences sociétales, voir la thèse de doctorat de Maël Lavenaire-Pineau, *Décolonisation et changement social aux Antilles françaises: de l'assimilation à la départementalisation: socio-histoire d'une construction paradoxale (1946-1961), sous la direction de Jean-Pierre Sainton, Pointe-à-Pitre, Université des Antilles, 2017, 540 p.*

À propos du contexte historique de la départementalisation La Réunion, voir Yvan Combeau, 1946: La départementalisation de l'île de La Réunion: contextes et débats, Saint-André, Réunion, Épica Éditions, 2016, 157p.; Sonia Chane-Khune, 1996, La Réunion n'est plus une île, Paris, L'Harmattan, 357 p.

**4.** Yvan Combeau, L'Île de la Réunion sous la Quatrième République, 1946-1958 : entre colonie et département, Saint Denis, Saint-André, Réunion, CRESOI, Université de la Réunion, distribué par Océan éditions, 2006, p. 9.

- **5.** Patrice Louis, *Conversation avec Aimé Césaire*, Paris, Arléa, 2007, p. 54-57; entretiens réalisés à Fort-de-France le 26 novembre 2002 et le 28 mars 2003, diffusés par Antilles-Télévision en juin 2003 et présentés à New-York le 4 décembre 2003.
- **6.** Jean-Pierre Sainton rappelle l'absence des représentants des Colonies françaises à la conférence « des Indes Occidentales » qui se déroula du 21 au 30 mai 1944 sur l'île de la Barbade, puis à la Conférence Caraïbe qui se réunit du 21 février au 12 mars 1946 dans l'île américaine de Saint-Thomas avec pour enjeu l'évolution des îles de la Caraïbe vers l'indépendance, dans La Décolonisation improbable : cultures politiques et conjonctures en Guadeloupe et en Martinique (1943-1967), Pointe-à-Pitre, Jasor, 2012, p. 132-138.
- 7. Jean-Pierre Sainton cite le discours d'Aimé Césaire au général de Gaulle en visite à Fort-de-France, le 23 mars 1964, publié dans *Le Progressiste*, Fort-de-France, 6 avril 1964. *Ibid.*, p. 357-358.
- **8.** DAC Guadeloupe, 111 monuments historiques de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Paris, HC Éditions, 2016.
- 9. Sur les commémorations du tricentenaire des Antilles françaises: Christelle Lozère, La Croisière du tricentenaire des Antilles et de la Guyane: construction d'un imaginaire transatlantique, Paris, Hémisphère/Maisonneuve et Larose, 2022, 222 p.; Sophie Paviol, « Mise en récit d'un paradis tropical: le tricentenaire des Antilles françaises (1935) », Modernités situées et devenir patrimonial, vol. 2, HDR sous le parrainage de Dominique Poulot, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019, p. 83-104.
- **10.** Marius-Ary Leblond, *L'Île enchantée : La Réunion*, Paris, Librairie de la Revue française, 1931, 156 p.
- 11. DAC Réunion, Monuments historiques de La Réunion, Paris, HC Éditions, 2022, p. 9.
- **12.** Eugène Beaudouin, « Fiches 2-34 et 12-Ia », mission d'Inventaire, Île de La Réunion 1949 ; archives de la DAC Réunion.
- 13. DAC Réunion, Monuments historiques de La Réunion, Paris, HC Éditions, 2022, p. 9.
- **14.** Michel Leiris, « Perspectives culturelles aux Antilles françaises et en Haïti », *Politiques étrangères*, n°4, 1949, p. 341-354.
- 15. Michel Leiris, « Perspectives culturelles aux Antilles françaises et en Haïti », op. cit., p. 354.
- **16.** Albert Chauvel, Mission aux Antilles et à la Guyane du 24 janvier au 31 mars 1950; archives administratives de la DAC Guadeloupe.
- **17.** Albert Chauvel, « La Guadeloupe », *Mission aux Antilles et à la Guyane du 24 janvier au 31 mars* 1950, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, rapport tapuscrit, 1950, p. 26.
- **18.** *Ibid.* et Annexe « Guadeloupe : Ordre des architectes », Paris, Ministère de l'Éducation nationale, rapport tapuscrit, 1950.
- 19. Ibid., p. 15.
- 20. DAC Réunion, Monuments historiques de La Réunion, Paris, HC Éditions, 2022, p. 9.
- 21. Ibid., p.10.
- 22. Sylvie Réol et Erik Zeimert, « L'inventaire à l'île de la Réunion », In Situ, nº 3, Paris, mars 2003.
- **23.** Jean-Paul Saint-Aubin, « Pré-inventaire normalisé de l'île de La Réunion », Île de La Réunion, Archives de la DAC Réunion 1976.
- 24. Ibid.
- **25.** Un *guet a li* est un terme réunionnais qualifiant une construction privée ressemblant à un kiosque, placée généralement à l'angle d'un jardin muré et donnant, en hauteur, sur la rue. Ce dispositif est très fréquent dans les maisons de maître urbaines réunionnaises, utilisé pour recevoir et échanger depuis le jardin mais également observer la rue sans être vu en retour.
- **26.** Jean-Paul Saint-Aubin, « Pré-inventaire normalisé de l'île de La Réunion », *op. cit.* Les varangues font partie de l'architecture réunionnaise. Elles désignent des galeries situées à l'avant des maisons.
- **27.** Claire Prévot, « Vers une histoire de l'habitat réunionnais : importations et adaptations aux spécificités biorégionales », dans les actes de la *BIAT 2022 : Accompagner la transition climatique dans*

les espaces tropicaux: pratiques architecturales, urbanistiques et paysagères innovantes, Colloque international, Le Port, École d'Architecture de La Réunion, novembre 2022, p.184-197.

- **28.** Jean Defos Du Rau, *L'île de La Réunion. Étude de géographie humaine*, thèse de géographie, Institut de Géographie, Bordeaux, Presses de l'Union Française d'Impression, 1960, 716 p.
- **29.** Édouard Glissant, *Le Discours antillais*, Paris, Seuil, 1981; Paris, Gallimard, coll. « Folio/Essais », 1997, p. 173.
- **30.** Jack Berthelot et Martine Gaumé, *Kaz Antiyé, Jan Moun ka rété : l'habitat populaire aux Antilles*, Paris, Perspectives créoles, 1982, 167 p.
- **31.** Jean-Louis Cohen établit nettement la différence entre modernité et modernisation en architecture dans *Architecture, modernité, modernisation*, Paris, Fayard, 2017, 96 p.
- **32.** Defos Du Rau, *L'île de La Réunion. Étude de géographie humaine*, thèse de géographie, Institut de Géographie, Bordeaux, Presses de l'Union Française d'Impression, 1960, p. 328.
- **33.** Sur Jean Bossu, voir Xavier Dousson, *Jean Bossu : une trajectoire moderne singulière*, Paris, Centre des monuments nationaux, Éditions du patrimoine, 2014, 192 p.
- **34.** Pour une analyse du contexte de la reconstruction de la Guadeloupe après le cyclone de 1928 : Sophie Paviol, *Ali Tur : un architecte moderne en Guadeloupe*, Gollion, Infolio, 2014, 174 p.
- **35.** Christian Galpin, Dossiers administratifs pour la protection du palais d'Orléans, du palais de justice et du palais du Conseil général, Basse-Terre, mars 1991 ; fonds de la DAC Guadeloupe.
- **36.** Christian Galpin, Dossiers administratifs pour la protection du palais d'Orléans, du palais de justice et du palais du Conseil général, *op. cit.*
- **37.** La Manufacture du Patrimoine, « Pré-inventaire du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle à La Réunion. Identification d'équipements publics et d'ensembles de logements sociaux en vue d'une labellisation *Architecture Contemporaine Remarquable* » (Rapport de présentation), Paris, DAC de La Réunion, Ministère de la Culture, 2020, p. 4.
- 38. Édouard Glissant, Traité du Tout-Monde: Poétique IV, Paris, Gallimard, 1997, p. 37.

# RÉSUMÉS

En 1946, après plus de trois siècles de colonisation, les îles de la Guadeloupe et de La Réunion deviennent des départements français. Si elles présentent des similitudes (latitudes tropicales, volcanisme, peuplements issus de la traite négrière et de l'engagisme), les cultures de l'habiter et la relation à la France de leurs habitants n'en sont pas moins différentes. L'étude des dossiers de demande de classement, des inventaires régionaux et autres études patrimoniales conservés dans les archives administratives des Directions des Affaires Culturelles de la Guadeloupe et de La Réunion permet de faire une analyse comparative des processus de reconnaissance patrimoniale des édifices publics et des habitats urbains du XX° siècle dans ces deux îles. Il s'agit de s'intéresser aux représentations et arguments avancés par les services de l'État. Quelles sont les architectures observées ? Comment sont-elles comprises et appréciées ? Quels critères et arguments sont retenus pour les îles de la mer des Caraïbes et pour celle de l'océan Indien ? Les différentes missions et enquêtes patrimoniales sur l'architecture lancées depuis 1949 peinent, en effet, à reconnaître les spécificités de ces cultures créolisées et ont longtemps été les vecteurs de la culture administrative et patrimoniale nationale. Une approche plus inclusive appuyée sur la notion de créolisation permettrait de refonder le regard patrimonial.

In 1946, after more than three centuries of colonization, French islands Guadeloupe and Reunion become French departments. Even if these two islands have similarities (tropical latitudes, volcanism and populations descending from the slave trade and forced labor), their inhabitants' cultures of inhabiting and relationship to France are different. This paper offers to initiate a comparative analysis of patrimonial processes and recognitions of public buildings and urban houses built in the 20th century in Guadeloupe and Reunion, based on the study of files for historical monument classification requests, regional Inventories and other patrimonial studies conserved in the administrative archives of the two islands' *Direction des Affaires Culturelles*. This paper is interested in looking into representations and arguments used by the State Services. What architectures are looked at? In which ways are they understood and appreciated? Based on what criteria and arguments in the Caribbean Island and in the one in the Indian Ocean? The various heritage missions and surveys on architecture launched since 1949 struggle, in fact, to recognize the specificities of these creolized cultures and have long been the vectors of national administrative and heritage culture. A more inclusive approach based on the notion of creolization would make it possible to reshape the heritage perspective

## **INDEX**

Mots-clés: architecture, enquête de terrain, patrimonialisation, Guadeloupe, La Réunion

Keywords: Architecture, Field Studies, Patrimonialization, Réunion, Guadeloupe

## **AUTEURS**

#### **SOPHIE PAVIOL**

Sophie Paviol est architecte. Professeure d'histoire et de cultures architecturales à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble-UGA, ses travaux au sein de l'unité de recherche AE&CC portent sur les architectures du début du XX° siècle en situations tropicales. Elle a notamment publié Ali Tur, un architecte moderne en Guadeloupe (Infolio, 2014) et dirigé la recherche La modernité tropicale face aux risques sismiques (BRAUP, 2021). paviol.s@grenoble.archi.fr

#### **CLAIRE PRÉVOT**

Claire Prévot est architecte. Doctorante en architecture (AE&CC, ENSAG, UGA), sa thèse porte sur les logements conçus avec et sans architecte à La Réunion entre les années 1946 et 1980, avec un intérêt particulier pour les créolisations architecturales. Ses publications ont pour objet l'histoire de l'habitat réunionnais (BIAT 2022) et les matérialités dans la construction de logements à La Réunion dans les années 1960-1970 (CIHA 2024). prevot.c@grenoble.archi.fr